



DENONCER

L'UTILISATION DE L'ARSENAL CHIMIQUE
POUR ERADIQUER UN INSECTE SUR LES ZONES VITICOLES FRANÇAISES

L'IMPENSABLE

Suite à l'affaire d'Emmanuel Giboulot, le groupe Dynamis (viticulteurs écologiques et créateurs de vins naturels sans intrant de synthèse) se devait de réagir, de dénoncer, d'expliquer au public les dangers de ces produits néfastes pour la santé humaine. Dynamis doit jeter un œil critique et aussi faire naître une réflexion plus large en y associant :

- Les responsables agricoles conventionnels.
- Les deux agricultures bios (écologique et industrielle).
- Les parents de jeunes enfants habitant les zones concernées (car se sont eux les plus atteints) et les professionnels de la maternité et de la petite enfance.
- Dynamis doit également associer à cette réflexion les responsables de l'oenotourisme afin de leur expliquer que leurs efforts magnifiques pour faire venir des touristes dans nos zones viticoles peuvent être anéanties si ces touristes comprennent que l'air est pollué par des neurotoxiques pendant le printemps et l'été.

Quels processus de manipulation commerciale ont amené le viticulteur à choyer ses vignes en les empoisonnant ?

Pourquoi guérit-on les plantes ? Quels sont les mécanismes à l'œuvre dans les processus de protection des plantes cultivables ?

Dans les années 1950/60 l'agriculture fut profondément transformée par l'avènement des engrais chimiques et des fongicides.

Pour la première fois les maladies des plantes étaient éradiquées.

C'est de ce fantastique succès qu'est née en Occident une nouvelle manière de pratiquer l'agriculture, inconnue auparavant ; une approche des maladies de la plante qui ne prend plus en compte sa résistance, le contexte de culture, sa force vitale intérieure.

Cette approche purement mécanique de la plante et de ses maladies s'est généralisée à toute l'agriculture.

Aujourd'hui, presque tout l'enseignement agricole consiste à apprendre à diagnostiquer une maladie spécifique et à lui associer un traitement spécifique, parallèle à l'homme.

C'est une approche qui révèle rapidement ses limites dès qu'il s'agit de maladies chroniques (mildiou, oïdium etc..... maladies dues aux insectes) dont elle ne guérit par empoisonnement que les crises et les symptômes.



Mais qu'avons-nous comme discours de la part de la classe dirigeante agricole ?

Un discours anxiogène suscitant l'angoisse, l'inquiétude et la peur du viticulteur.

Son objectif :

- ne parler que de fragilité : fragilité de la vigne, fragilité du vigneron devant cette maladie (en présentant dans les journaux professionnels les pieds de vigne morts),
- fragilité des interventions naturelles pour obliger à ne faire qu'une intervention, la plus violente : l'éradication.

Cette répétition médiatique donne l'impression que sans traitement toutes les vignes sont dans un état de fragilité.

Le viticulteur vit dans un flot sonore d'informations, dans lequel les mots, les écrits provoquent des effets de peur et structurent profondément cette peur.

Matraquage avec ces discours y compris du faux (bel exemple de faire passer la maladie du bois noir, due à un champignon, pour de la flavescence dorée).

Au début, le discours énonce une vérité (3 pieds atteints dans le Gers).

Ce matraquage médiatique fait accepter comme la norme le traitement aux neurotoxiques. S'ajoutent les ordres préfectoraux et le tour est joué : « il faut traiter, nous allons tout perdre ! ».

Oui, cette crise provoquée est dépeinte avec ces quelques mots : « catastrophe, année noire, etc. », et pour ceux qui refusent de traiter ; la sanction préfectorale tombe : 30.000 euros d'amende et six mois de prison.

Devant tous ces faits, que fait une majorité de viticulteurs dont la peur colle à leur cortex: ils traitent leurs vignes avec des neurotoxiques en souhaitant que cela éradique cette puce/insecte et demandent des poisons de plus en plus violents au cas où ces insectes viendraient chez eux, sur leurs vignes.

Que sont ces produits qu'ils emploient : les neurotoxiques

Une substance neurotoxique agit en perturbant ou en paralysant l'influx nerveux en agissant sur les émetteurs et récepteurs synaptiques. Le résultat paraît en quelques minutes : troubles de la vue et des autres sens, une perte du contrôle moteur (paralysie) suivie d'une paralysie des muscles de la respiration.

Lorsqu'ils sont utilisés par les militaires (exemple du gaz Sarin) ils sont souvent létaux (*se dit d'un gène, d'un génotype ou d'un remaniant chromosomique qui n'est pas compatible avec la vie humaine = qui entraîne la mort*).

Les plus dangereux sont les molécules binaires. (Voir le site de l'ONU, glossaire des armes chimiques www.un.org/fr/).



Les spécialistes phytosanitaires confirment « qu'ils sont incapables de prédire le devenir des molécules actives qui se dégradent (métabolite) ».

Ils se posent la question de l'association de plusieurs molécules, le fameux cocktail de molécules chimiques, auquel ils affirment ne pas avoir de réponse (source revue La Vigne février 2014).

Liste des références à risques sur les emballages

R16 peu exploser en mélange avec des substances comburantes
R20 nocif par inhalation
R21 nocif par contact avec la peau
R22 nocif en cas d'ingestion
R26 très toxique par inhalation
R36 irritant pour les yeux
R41 risque de lésions oculaires graves
R43 sensibilisation par contact avec la peau

Molécules utilisées : voir <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

Acrinathrine R20
Betacyfluthrine R16 R26
Betacyfluthrine + Fénitroton R10 R22 R43
Chlorpyrifos –ethyl R22
Chlorpyrifos + Methyl R20 R36
Chlorpyrifos + bifenthrine R20 R36
Cypermethrine + diazinon R20 R41
« « + fénitrothion R20 R41
Deltamethrine + endosulfan R20 R21 R36
Fenbutatin oxide + flufénoxuron R22 R41
Fenitroton + esfenvalérate R20/22 R36
Flufenoxuron R36 R41
Lambda- cyhalothrine R22 R36 R41
Tau-fluvalinate R22

Les vignes sont traitées avec toutes ces molécules en périodes printanières et estivales.

Sur chaque carton de ces produits il est écrit « interdiction de pénétrer dans les vignes pendant 3 à 4 jours après pulvérisation ».

Cela s'applique aux vignes, mais quand est-il pour les maisons attenantes aux vignes ? Des routes, des chemins, de l'environnement, des écoles ? Qu'en fait-on ?

Ne rien dire.

Ne surtout pas le dire aux promeneurs, aux sportifs, à la population, et surtout aux responsables de l'oenotourisme.

Que dirait cette population qui vient se reposer et se promener dans nos régions viticoles ?



Doit-on leur parler de la dangerosité de ces neurotoxiques ?

Quel serait l'embarras des professionnels de l'oenotourisme, des responsables locaux (Maires, Conseillers Généraux et Régionaux etc..) ?

Le silence des scientifiques est extraordinaire, les personnes qui s'y intéressent sont rares, celles qui veulent en parler ne sont pas médiatisées.

Les faits : il existe un lien entre notre environnement viticole baigné de neurotoxiques et les maladies que nous contractons

- De plus en plus de fausse-couches
- Des cancers du cerveau chez les enfants
- Des affections défavorables pour le développement, chez les enfants, des neurones et des structures cérébrales associées à des fonctions tels que l'apprentissage et la mémoire
- Des migraines
- Des pathologies endocriniennes ou cancéreuses
- Les neurotoxiques peuvent être définies comme ayant une capacité à provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central, sur les nerfs périphériques ou les organes sensoriels. Les neurotoxiques sont reconnus capables d'induire un état de dysfonction nerveuse temporaire, ou encore une altération de la structure chimique ou physique du système nerveux (synapse).

Des vins chargés en neurotoxiques en plus des pesticides que l'on impose aux consommateurs (voir Que Choisir 2013) ... à votre santé !

Pourquoi est-ce important et pourquoi s'en préoccuper?

Les neurotoxiques développent des problèmes neurocomportementaux, affectent 10 à 15% de toutes les naissances.

La prévalence des troubles avec le spectre de l'autisme et du déficit d'attention avec hyperactivité semble augmenter dans les zones viticoles Françaises. Ces problèmes peuvent avoir de lourdes conséquences :

- diminution de la qualité de la vie.
- diminution des performances académiques et comportement inappropriés.

N'en déplaise aux lobbies bientôt moribond du matérialisme chimique. L'évidence s'impose : le monde de la viticulture conventionnelle doit accepter des alternatives naturelles.

Plus il y a de traitements obligatoires plus la flavescence augmente.

Question !

A-t-on empoisonné l'ensemble du territoire pour le phylloxéra au début du 20^{ème} siècle ? Non, les chercheurs dans leur bon sens, ont renforcé les porte-greffes résistants. Ils ont opté pour la recherche de solutions naturelles en utilisant le vivant existant.



Les alternatives naturelles

Développer des renforcements de la vie de la plante par des argiles calcinées (cela est autorisé pour la culture de la lavande, mais pas pour la vigne).

Comprendre qu'est-ce qu'un écosystème et rechercher l'équilibre biologique dans les sols, ce qui diminuera la population de cicadelles.

Accepter des clones résistants et existant à l'état naturel.

Demander et soutenir une recherche scientifique pour trouver des cépages résistants associée à une connaissance de la biodiversité.

Nous Dynamis, nous demandons

Nous demandons à être présent lors de la vérification de nos parcelles par le Gdon (Groupement de défense contre les organismes nuisibles), car nous doutons beaucoup de la vision qu'ont ses agents de la flavescence dorée. Combien de pieds « tagués » en orange ou en bleu représentent, en fait, des pieds atteints de l'esca ou du bois noir ?

Nous demandons à avoir accès aux analyses.
En Gironde pour l'année 2012, 63.596 pieds ont été comptabilisés sur plus de 115.000 ha, soit 1 pied malade pour 6.000 pieds.

Combien d'analyses labo ont été effectuées ? Nous ne le savons pas.

Il faut savoir qu'une grande partie des analyses effectuées par le Gdon n'est que visuelle et est réalisée par des gens qui ont été formés en 1 ou 2 jours seulement.

Nous demandons que ces analyses soient faites au printemps, car le Gdon « tague » à partir du mois d'août jusqu'après les vendanges (ou il n'y a plus le feuillage et se base visuellement sur les sarments de couleur noire.

Nous demandons que chacun de nous puisse, selon son choix, désirer ou ne pas désirer traiter ses vignes chimiquement, et d'empoisonner ou non la région.

Nous demandons un moratoire afin que les échanges d'idées soient acceptés, que les viticulteurs naturels aient le droit à la parole.

Un arrêté national a été mis en place le 14 mai 2013 digne d'une mise à mort. Il a été réalisé avec les organisations viticoles conventionnelles sans la participation des instances qui défendent l'écologie.

Nous demandons que l'avis de la population autour des zones viticoles soit entendu et nous souhaitons qu'une campagne d'information et de prévention soit mise en oeuvre.

Nous demandons pendant ce moratoire que les services de la Préfecture, prennent conscience du manque de discernement et de sa détermination à obliger d'empoisonner.



Ce manque de discernement conduit aux confusions les plus graves, à savoir : des ordres d'empoisonnement de la population viticole en toute lucidité.

Où se trouve la conscience morale ?

Il est capital de discerner entre l'homme qui connaît les mobiles de son acte et l'homme qui ne les connaît pas.

Il est important de savoir si l'homme peut, ou ne peut pas, mettre ses desseins à exécution, mais de comprendre de quelle manière ses desseins naissent en lui. Voilà pourquoi il est indispensable d'avoir ce moratoire.

En France, les Préfets sont les personnes responsables concernant ces décisions. En Gironde, le préfet est applaudi par les viticulteurs conventionnels quand il faut empoisonner les vignes et c'est ce même Préfet qui est rejeté par les mêmes viticulteurs quand il parle de loi Evin (faite principalement par Mr. Cahuzac) sur la dangerosité du vin.

Nous assistons à l'avènement d'une société politico-scientifique dans laquelle nous sombrons actuellement. Une dictature *soft* qui a les apparences d'une démocratie dans laquelle les viticulteurs sont réduits à des esclaves consentants.
Serions-nous victimes d'une fatalité ?

Pouvons-nous encore espérer un réveil de la conscience devant les terribles dangers imminents des choix d'empoisonnement criminels qui planent sur nos têtes ? ... malgré les multiples mises en garde.

La solution est pourtant simple

Les pollueurs et empoisonneurs doivent être lourdement taxés, voir condamnés.
Chaque viticulteur traitant avec ces molécules doit obligatoirement l'inscrire sur ses étiquettes, sur ses bouteilles. On nous parle de transparence, appliquez la !
Le consommateur doit savoir ce qu'il boit !

Les subventions publiques doivent servir uniquement à la recherche de solutions naturelles (en référence à des pays tels que la Suisse, l'Allemagne, la Suède).

Conclusion et perspectives

Une réflexion reste à mener avec les acteurs de la santé et les représentants du monde viticole afin que les actions correctives soient mises en place le plus vite possible.
Elles doivent permettre de promouvoir des vins naturels répondant aux enjeux de performance et de compétitivité de la viticulture moderne compatibles avec les principes de durabilité des pratiques agricoles.

Malheureusement, nous ne pouvons éviter l'exposition à toutes les substances chimiques toxiques de l'environnement. Cependant, nous pouvons dénoncer les produits dangereux utilisés par abus. Nous demandons d'avoir le choix d'acheter aussi des produits non-dangereux.

De plus, il est important - et temps ! - de prendre en main la santé de nos enfants et de nos familles.



Vignerons producteurs de vins naturels signataires, membres de Dynamis :

- Alain Déjean, Domaine Rousset-Peyraguey, (Sauternes, Sud-Gironde)
- David & Agnès Poutays, Clos de Mounissens, (Sud-Gironde)
- Mickaël & Elena Jaumain, Château Castelvieilh la Salle, (Sud-Gironde)
- Guillaume & Karina Lefèvre, Domaine de Sulauze, (Bouches du Rhône)
- Shiu-hsia & Benoit Périé, Domaine du Val Enchanté, (Aveyron)
- Benoist Gérard, Domaine de Minoist, (Vaucluse)
- Louis-Jean Sylvos, Château de la Roche, (Val de Loire)
- Jérôme Bressy, Domaine Gourt de Mautens, (Vallée du Rhône)
- Christophe Pialoux, Domaine du Picatier, (Loire)
- Jean-François Moniot, Domaine de l'Entre deux Mondes, (Gironde)

Sympathisant :

- Daniel Noël, Fondateur de VINI VITIS BIO